haute savoie
le Département

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
DGA. Direction Générale Adjointe Ressources
DRH. Direction Ressources Humaines
Service Emploi et Développement des Compétences
Unité Développement des Compétences

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Formations sécurité à destination des agents du Département de la Haute-Savoie

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026A0693
Date limite de remise des plis	**17/11/2026 à 12:00**
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique)

ATTENTION : REMISE DES PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE EXCLUSIVEMENT

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
DGA. Direction Générale Adjointe Ressources
DRH. Direction Ressources Humaines
Service Emploi et Développement des Compétences
Unité Développement des Compétences
Représentant : M. Martial SADDIER Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie
Adresse : BAT. DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
1 RUE DU 30ème R.I.
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
Téléphone : 04.50.33.50.00
SIRET : 22740001700074
Site internet : http://www.hautesavoie.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **formations sécurité à destination des agents du Département de la Haute-Savoie.**

Dans le cadre de ses obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail, la collectivité souhaite renforcer et maintenir les compétences de ses agents dans les domaines suivants :

- Prévention des risques professionnels et de secours à la personne ;
- Prévention du risque incendie ;
- Interventions sur des installations électriques et à proximité des réseaux ;
- Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et de levage.

Le périmètre du présent contrat porte sur la conception, l'animation, l'évaluation des formations ainsi que le suivi administratif et la gestion de ces formations en lien avec l'acheteur.

Code CPV	Libellé CPV
80511000 - 9	Services de formation de personnel
80560000	Services de formation dans le domaine de la santé et des premiers secours
75251110	Services de prévention des incendies
80550000	Services de formation dans le domaine de la sécurité

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Formation sécurité à destination des agents du Département de la Haute-Savoie
Acheteur	DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	**7 lots**
Lieu d'exécution	Département de la Haute Savoie et locaux mis à disposition par le titulaire (à titre occasionnel)
Durée	1 an à compter de la date de notification du contrat reconductible expressément 3 fois pour la même durée.
Développement durable	Critère environnemental et clause environnementale ; Clause sociale
Pénalités de retard	Diverses
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 7 lots :

Type	Objet	MONTANT MAXIMUM PAR PERIODE ANNUELLE
Lot n°1	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	50 000 € HT
Lot n°2	Gestes et soins d'urgence	20 000 € HT
Lot n°3	Sécurité incendie	90 000 € HT
Lot n°4	Habilitations électriques et Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)	30 000 € HT
Lot n°5	Habilitations à la conduite d'engins	50 000 € HT
Lot n°6	Premiers secours Citoyens (PSC) et Gestes qui sauvent (GQS)	40 000 € HT
Lot n°7	Gestes et Postures	30 000 € HT

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° du Code de la commande publique - Services sociaux et autres services spécifiques).

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif* :**

Publication de la consultation	octobre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	octobre - novembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	novembre 2026
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	novembre - décembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	janvier 2027
Information des candidats non retenus	janvier 2027
Signature et notification du contrat	Janvier 2027
Démarrage des prestations	février 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0693.

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation. Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC) (commun à tous les lots) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe 1 (RGPD) (commun à tous les lots) ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) (pour chacun des lots) ;
- DC1, DC2 et DC4 vierges (commun à tous les lots) ;
- Acte engagement (AE) (pour chacun des lots) ;
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) (pour chacun des lots) ;
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE) (pour chacun des lots) ;
- Cadre du Mémoire Technique (CMT) (pour chacun des lots).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0693.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées. Si une variante est néanmoins présentée par un candidat, la variante seule serait rejetée et serait examinée uniquement l'offre de base, sous réserve de la possibilité de son identification.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Situation juridique :

Document	Descriptif
Lettre de candidature	Une lettre présentant la candidature accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants (DC1).
Interdiction de concourir	Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique (DC1).
Redressement judiciaire	Si le candidat est en redressement judiciaire, il peut joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet permettant d'apprécier la poursuite de l'activité.

Capacité économique et financière :

Document	Descriptif
Déclaration chiffre d'affaires	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacités techniques et professionnelles :

Document	Descriptif
Déclaration des effectifs du candidat	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
Références en services	Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Exigences minimales	**Commune à tous les lots :** Certification QUALIOPI en cours de validité pour les actions de formation objet de la présente consultation ou toute certification reconnue équivalente. **Spécifiques :** Justificatifs d'habilitation, d'agrément ou certification réglementaire obligatoires, autorisant l'organisme à dispenser les formations et/ou le cas échéant faire passer les examens afférents : ▪ **Lot n°1** Sauveteur Secouriste du Travail (SST). ▪ **Lot n°2** Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (FCSU). ▪ **Lotn°3** Formation Service de Sécurité Incendie et Aide aux Personnes (SSIAP) niveau 1, 2 et 3. ▪ **Lot n°4** Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) relative au passage des examens. ▪ **Lot n°6** Premiers Secours Citoyen (PSC).

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En cas de co-traitance, chacun des membres du groupement doit présenter l'intégralité des documents permettant de vérifier sa situation juridique et les documents nécessaires pour prendre en compte la ou les compétence(s) demandée(s).

Si l'entreprise envisage, dès sa candidature, de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre :
-Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ;
-Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-1 Code de la commande publique ;
-Le contrat de sous-traitance ou à défaut un engagement écrit du ou des sous-traitants.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte engagement (AE)	L'acte d'engagement complété et daté *(par lot au format WORD)*.
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Le bordereau des prix unitaires complété *(par lot au format EXCEL)*.
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	Le détail quantitatif estimatif complété *(par lot au format EXCEL)*.
Cadre du Mémoire Technique (CMT)	La cadre du Mémoire technique complété *(par lot au format WORD)*.
Annexe 1 au Cahier des Clauses Administratives Particulières (RGPD).	L'annexe 1 au cahier des clauses administratives particulières complétée *(par lot au format WORD)*.

L'intégralité des documents relatifs au contenu de l'offre et listés ci-dessus doit être fournie à peine d'absence de conformité. Les informations manquantes dont la régularisation ne modifiera pas les caractères substantiels de l'offre pourront être redemandées dans un délai bref.
Sur demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire pressenti présentera l'exemplaire papier de l'acte d'engagement, complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataires, afin de permettre la signature de cette pièce par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de la déclaration du candidat (DC4):

-Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ;
-Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-3 du Code de la commande publique ;
A défaut ces pièces devront être fournies lors de la mise au point du contrat en vue de l'agrément du sous-traitant.

- **Modalités de remise des plis :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0693 suivant les conditions définies à la rubrique 6 du présent règlement. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Les entreprises peuvent transmettre **une copie de sauvegarde** de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 et à l'article R2132-11 du Code de la commande publique.

La copie de sauvegarde peut être remise :

-par voie postale, à l'adresse ci-dessous et par tout moyen permettant de donner date certaine :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
SERVICES DE LA COMMANDE PUBLIQUE
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
Téléphone : 04.50.33.50.00

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

ATTENTION : **Seules les copies de sauvegarde peuvent être remises par voie papier. Toute autre remise papier sera considérée comme irrégulière et, par conséquent rejetée. L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation du Département (MPI). Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.**

- **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Exigence minimale
1. Capacités financières	Déclaration du chiffre d'affaires
2. Capacités techniques	Déclaration des effectifs du candidat
3. Capacités professionnelles	Références en services Exigences minimales

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères, sous-critères et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 points)	Le critère valeur technique est évalué au regard du contenu du cadre de mémoire technique en fonction des 3 sous-critères ci-dessous.
1.1. Sous-critère 1 (25 points) Profil, compétences et expérience des intervenants sur la thématique	Le sous-critère 1 est apprécié au regard du profil, des compétences et de l'expérience des intervenants proposés.
1.2. Sous-critère 2 (15 points) Qualité et pertinence du programme et modalités pédagogiques mises en œuvre	Le sous-critère 2 est apprécié au regard de la qualité et de la pertinence du programme proposé ainsi que des modalités pédagogiques mises en œuvre en adéquation avec les besoins exprimés dans le cahier des clauses techniques particulières.
1.3. Sous-critère 3 (10 points) Organisation et qualité du suivi administratif	Le sous-critère 3 est apprécié au regard de l'organisation proposée pour assurer la bonne exécution des prestations et la qualité du suivi administratif.
2. . Prix (40 points)	Le critère prix est évalué au regard du montant détail quantitatif estimatif.
3. Performance en matière de protection de l'environnement (10 points)	Le critère performance en matière de protection de l'environnement est évalué au regard du contenu du cadre de mémoire technique.

Méthode d'analyse :

Le critère « *Valeur technique* » noté sur 50 points est évalué au regard du contenu du mémoire technique en fonction des 3 sous-critères de la façon suivante :
* Non renseigné ou Hors sujet : 0% des points ;
* Insuffisant : 25% des points ;
* Assez satisfaisant : 50% des points ;
* Satisfaisant 75% : des points ;
* Très satisfaisant : 100% des points.

À l'issue de l'analyse de la valeur technique, le total de points obtenus par chacun des soumissionnaires définit leur note technique évaluée.
La note calculée maximum de 50 est alors attribuée au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note technique évaluée.
Les notes calculée des autres soumissionnaires seront recalculées en fonction de la formule suivante :
Note calculée du soumissionnaire i = (note technique évaluée du soumissionnaire i / la meilleure note technique évaluée) x 50.

Le critère « *Prix* » noté sur 40 points est évalué au regard du montant du détail quantitatif estimatif de la façon suivante :
L'offre la moins disante se voit attribuer la note maximale de 40 points.
Les autres offres sont notées proportionnellement en fonction de leur montant par rapporta cette offre la moins disante.
Note calculée du soumissionnaire i = (montant de l'offre la moins disante/montant de l'offre du soumissionnaire i) x 40.

Le critère « *Performance en matière de protection de l'environnement* » noté sur 10 points est évalué au regard du contenu du mémoire technique de la façon suivante :
* Non renseigné ou Hors sujet : 0% des points ;
* Insuffisant : 25% des points ;
* Assez satisfaisant : 50% des points ;
* Satisfaisant 75% : des points ;
* Très satisfaisant : 100% des points.

À l'issue de l'analyse de la valeur environnementale, le total de points obtenus par chacun des soumissionnaires définit leur note environnementale évaluée.
La note calculée maximum de 10 est alors attribuée au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note environnementale évaluée.
Les notes calculée des autres soumissionnaires seront recalculées en fonction de la formule suivante :
Note calculée du soumissionnaire i = (note environnementale évaluée du soumissionnaire i / la meilleure note environnementale évaluée) x 10.

En cas d'égalité sur la note globale, le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note sur le critère prépondérant, en l'occurrence le critère valeur technique, obtiendra la première place.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Traitement des erreurs :**

Pour les prix unitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, et sauf erreur manifeste, les indications, en lettres le cas échéant, portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

- **Recherche des offres anormalement basses :**

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le Département procède à une recherche systématique des offres anormalement basses dès lors que le contexte concurrentiel le permet. Dans ce cadre, la détection d'une offre potentiellement anormalement basse donne lieu à interrogation du candidat qui dispose alors de cinq jours ouvrés maximum pour justifier son offre.

Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec au maximum les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (entretien, téléphone, courriel, profil d'acheteur et etc.). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat pressenti ne saurait être désigné définitivement comme attributaire du contrat qu'à la condition de produire, dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et **datant de moins de six mois** (article L243-15 du code de sécurité sociale) couvrant également la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'emploi des travailleurs handicapés prévus aux articles L5212-2 à L5212-5 du code du travail ;

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales **datant de moins d'un mois**. Les candidats établis à l'étranger produisent un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ;

- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
 a. Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE;
 b. Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

c. Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.

- Une attestation sur l'honneur indiquant l'emploi ou non de salariés étrangers et, dans l'affirmative, la liste des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L 5221-2 du code du travail en précisant pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions adressées sur la plate-forme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0693

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

En cas de défaillance, il convient de s'adresser à :
Mme Valérie NEYROUD
Téléphone : 04.50.33.20.58
Courriel : dacp-fcs@hautesavoie.fr

6. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION D'AWS-ACHAT

Les conditions générales d'utilisation de la plateforme sont accessibles sur le lien suivant : http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Recommandations pour le dépôt des plis :	
Formats acceptés	WORD, EXCEL, ACROBAT, ZIP . Les éventuels fichiers compressés (zip, ...) ne doivent contenir que ces formats.
Taille des plis	Dépôt de plis, taille recommandée : 50 Mo Dépôt de plis > à 500 Mo, vérifiez vos préalables techniques. Dépôt de plis > 3 Go, limites informatiques sévères, le dépôt peut être anormalement long (voire impossible).
Signature électronique	Facultative
Arborescence des plis	Chaque dossier peut contenir deux sous niveaux de dossier maximum.
Nommage des fichiers	Evitez les noms longs : Windows est limité à 256 caractères pour la longueur totale d'un chemin.

Anticiper le dépôt effectif des plis au minimum 24 heures avant l'expiration.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : donneespersonnelles@hautesavoie.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021